

Commune de MONTRELAIS
SEANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois Mars à 20H30 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le conseil municipal, sous la présidence de M. Joël JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mr JAMIN Joël, M. JOUSSET Jean Yves, TETEDOIE Ronan, DUTORDOIR Florence Adjoints, Mmes et Mrs, Sophie BRIERE, Céline FOULONNEAU, Marie Odette VINCENT, Noémie BIGOT, Philippe LUBERT, Régis GUERIF, Emilie HAMARD

Excusés avec procuration :

Excusés :

Absents : Mme Maureen DAGUIN, Mme Elodie CALLET, Philippe GANDON

Secrétaire de séance : Régis GUERIF

Secrétaire auxiliaire : V.DEROUET

Observations sur le précédent compte rendu : Néant

Ordre du jour

1- **Finances** :

- a) Approbation compte administratif 2017 et Affectation des résultats 2017
- b) Approbation compte de gestion 2017
- c) Vote des taux des taxes 2018
- d) Budget primitif 2018
- e) Subventions 2018
- f) Vente du car

2- **SICALA**

- a) Dissolution et clé de répartition

3- **Bâtiments**

- a) Aménagement cimetière
- b) Logements Bresdin

4- **Entente de Voirie**

- a) Point à Temps Automatique

5- **Vie Associative**

- a) Convention la Ruche

6- **Divers**

Il n'y a pas de remarques sur le compte rendu précédent.

1- Finances.a) Vote du Compte administratif 2017 et affectation des résultats

M. le Maire s'étant retiré de la salle, M. Jean-Yves JOUSSET, Adjoint, présente le compte administratif 2017 d'où il ressort les résultats suivants :

Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement	512 857.84
- Recettes de fonctionnement	658 058.78
- Résultat de l'exercice	145 209.94
- Résultat antérieur.....	430 863.93
- Résultat cumulé à reprendre	576 073.87

Investissement :

- Dépenses d'investissement	153 522.04
- Recettes d'investissement	18 814.52
- Résultat de l'exercice	- 134 707.52
- Résultat antérieur	49 974.74
- Résultat cumulé à reprendre	- 84 732.78

Les restes à réaliser constituent également des résultats à reprendre

Investissement	Recettes	Dépenses	Total
Restes à réaliser	3500	104 86.27	- 101 086.27

Décision d'affectation du résultat

Résultat cumulé à affecter	576 073,87
Besoin de financement obligatoire, compte tenu des reports	-185 819,05
Solde	390 254,82
Affectation définitive	
1068 : Réserves :	185 819,05
002 : Report à nouveau :	390 254,82
Total	576 073,87

Le compte administratif 2017 et l'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité.

b) Compte de gestion 2017: Budget Général

Le Maire propose aux Conseillers d'observer le compte de gestion réalisé

Les membres du conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

* déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion « budget général » 2017 est adopté à l'unanimité.

c) Taux d'imposition 2018.

Le Maire présente les taux qui pourraient être appliqués cette année qui ont été décidés préalablement en commission finances élargie, un lissage sur 3 ans des taux d'imposition.

Les élus décident de fixer les taux d'imposition 2018 comme suit :

	Taux 2017	Vote du conseil pour 2018	Taux d'imposition 2018	Voix
Taxe d'habitation :	16.26 %	+2.4%	16.65%	Pour 11 Contre 0 Abstention 0
Taxe sur le foncier bâti :	14.08%	+3.4%	14.56%	Pour 11 Contre 0 Abstention 0
Taxe sur le foncier non bâti :	48.34 %	+2.4%	49.5%	Pour 11 Contre 0 Abstention 0

d) Budget primitif

Le budget primitif 2018 s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes d'investissement : 349 300.05 €
 Dépenses de fonctionnement 791 654.00 €
 Recettes de fonctionnement : 898 469.82 €
 Excédentaire en recette de fonctionnement.
 Les élus ont adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2018.

e) Subventions 2018

La commission Action Sociale s'est réunie pour étudier les demandes de subvention avec l'utilisation du dossier remis aux associations demandeuses.

	Proposition de la commission
Foyers sociaux éducatifs	8€/élèves
Collège Ste Anne	168
S/total	168,00

	Proposition de la commission
Scolaires	
IMAA Cruseilles	17,00
S/total	17,00

	Proposition de la commission
Divers	
ADMR 44	50
Resto du cœur	50
Relais solidarité	250
SOS paysans en difficultés	50
Amicale des donneurs de sang	90
Alcool Assistance	10
Prévention routière	25
SOS urgences maman	20
Fond Solidarité Logement	69,36
S/total	614,36

	Proposition de la commission
Culturel et sportif	
Centre d'art	262
Si music' all	50
multivitaminées	250
S/total	562

	Proposition de la commission
ADHESIONS	
ASSO Maires L.A	224,72
Asso Maires arrondissement	43,65
CEN	100,00
comité loire pour demain	50,00
CAUE	48,00
ADICLA	148,24
FDGDON	164,35
AFFCRE	88,00
S/total	866,96

TOTAL	2 227,92
--------------	-----------------

A l'unanimité, les élus décident d'attribuer les subventions suivantes pour 2018.

f) Vente Mini Bus.

Mr le Maire indique aux conseillers que le minibus entreposé chez Mme Aillerie depuis l'été 2016, a été mis aux enchères à 6000€ sur un site spécialisé. Un acheteur a enchéri à hauteur de 9384.87 €. Cette offre a donc été prise en compte. Le site spécialisé prenait une commission de 12% sur la vente finale, la vente du minibus entrera dans les recettes de la commune à hauteur de 8 258.69€. Le Maire demande au Conseil de finaliser cette vente. Le Conseil l'y autorise.

2- SICALA

Mr le Maire explique que le SICALA doit être dissout et que le Conseil doit se prononcer sur les clés de répartition suivantes : L'actif et le passif réparti en fonction du nombre d'habitant de chaque commune.

Vu la délibération n°17.03.01, du 7 Novembre 2017, du Sicala Anjou Atlantique proposant la dissolution du Sicala Anjou Atlantique,

Vu les articles L 5212-33 et L 5211-25-1 du code général des collectivités territoriales relatifs aux modalités de dissolution des syndicats,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par le Préfet,

Considérant les réflexions menées par le groupe de travail constitué au sein de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI par les EPCI,

Considérant que le SICALA ANJOU ATLANTIQUE ne détient en l'état de son fonctionnement aucune compétence technique, et que son rôle se limite à collecter des fonds auprès des collectivités adhérentes, en vue de leur reversement à l'Etablissement Public Loire, permettant de fait une représentation des Communes adhérentes au SICALA au sein du comité directeur de cet établissement,

Considérant que les EPCI qui vont détenir la compétence GEMAPI, pourront adhérer directement à l'Etablissement Public Loire,

Considérant la volonté de certains membres du SICALA ANJOU ATLANTIQUE, à se retirer du syndicat,

Considérant la proposition du Comité Syndical du Sicala Anjou Atlantique, de la clé de répartition de l'actif et du passif suivante :

Répartition de l'actif au prorata du nombre d'habitants, au bénéfice des communes actuellement membres (population municipale, base INSEE 1^{er} Janvier 2017)

Considérant que chaque Conseil Municipal des communes adhérentes au SICALA Anjou Atlantique doit délibérer afin d'approuver la proposition de dissolution du Sicala Anjou Atlantique, ainsi que la proposition de clé de répartition,

Le Conseil accepte à l'unanimité et permet au Maire de renvoyer les documents nécessaires à cette dissolution et sa clé de répartition.

3- Bâtiments

Mr Jousset prend la parole pour indiquer aux conseillers que la commission bâtiments s'est réunie pour définir les projets de cette année. La commission a décidé de continuer les travaux réalisés au cimetière pour terminer l'aménagement notamment de l'espace à l'entrée nord. Un nouveau columbarium sera édifiée près de l'ancien, des panneaux de bois viendront clôturés en partie cet espace pour identifier le lieu. Un caveau d'attente sera également déposé et utiliser en cas de travaux non effectués sur les concessions prévues normalement. Il indique également que ces travaux rentrent dans les restes à réaliser de la « ligne cimetière » prévue l'an dernier et qu'une décision du Maire a été effectuée pour permettre aux agents techniques de réaliser les travaux ce mois-ci car les mois à venir sont toujours chargés.

Le deuxième projet consiste à changer les chauffages dans les logements Bresdin. Des artisans sont venus examiner également les menuiseries mais pour l'instant elles ne sont pas à changer. Les chauffages choisis seront plus économiques. Une décision du Maire a été prise également à ce sujet.

4- Entente de Voirie

Mr TETEDOIE indique qu'une consultation a été lancée fin Février et se terminait le 20/03/2018 pour les travaux de point à temps automatique. Comme l'an dernier, la conférence avait fait une consultation auprès de plusieurs entreprises (6) : 4 ont répondu dont une négativement et les deux autres n'ont pas répondu dans les délais. Mr JAMIN dévoile le tableau de résultats des offres et indique que la conférence d'entente a fait le choix de l'entreprise LANDAIS qui malgré un prix à la tonne plus élevée de 6€, sa connaissance des deux communes et le bon fonctionnement les années précédentes ne sont pas à nier.

CONSULTATION PATA 2018

ENTREPRISE	PRIX HT/T	QUANTITE/T	HT	TVA	TTC
HERVE	680,00	28,00	19 040,00	3 808,00	22 848,00
LANDAIS	686,00	28,00	19 208,00	3 841,60	23 049,60
COURANT	772,22	28,00	21 622,16	4 324,43	25 946,59

date limite de réception : 20/03/2018

pas de réponses dans les délais de :
EUROVIA
EIFFAGE

réponse négative de :
GUILLOTEAU TP

Le Maire réexplique que le Conseil d'Ingrandes le Fresne doit également délibérer en le même sens et qu'ensuite les démarches seront effectuées. Il propose au conseil de suivre cet avis. Le conseil approuve l'avis de la conférence d'entente à l'unanimité.

5- Vie Associative

Mme TETEDOIE qui gérait « La Ruche qui dit oui » a décidé d'arrêter cette activité. L'association « Les Multivitaminées » s'est proposée pour reprendre l'activité et ainsi faire perdurer le service. La convention de mise à disposition doit donc être de nouveau signée. Le Maire propose au conseil de signer à nouveau cette convention de mise à disposition gratuite pour l'activité perdue car elle rend service à certains habitants. Les conseillers approuvent cette démarche et l'autorise à signer.

6- Divers

a) Contrat Espaces Verts.

Mr le Maire indique aux conseillers qu'en vertu des pouvoirs que lui a délégué le Conseil, il a renouvelé, comme l'était fait auparavant, le contrat d'entretien des espaces Verts avec l'ESAT du Pays d'Ancenis pour une somme totale de 3547.86 HT.

b) AG ADAR et ASSIEL

Le Maire indique que l'ASSIEL fait son Assemblée Générale le 5 Avril à 20h à St Mars la Jaille et que l'ADAR la sienne le 20 Avril à 15h à St Nazaire.

c) Association des Maires du Pays d'Ancenis

Réunion d'information sur les commerces de proximité le 5 Avril à 20h. Mr Jousset y participera.

d) Fermeture de classe.

Mr le Maire indique avoir rencontré l'inspectrice à ce sujet, une classe fermera à la rentrée sauf l'école a des inscriptions en nombre suffisant d'ici là, dans ce cas, l'inspection académique reverra sa position. Mme BIGOT enchéri en indiquant que c'est la tendance générale de la démographie pour les années à venir, et que ce n'est pas la seule école dans le secteur à perdre une classe.

e) Invitation Journée Jacquaire 15 Avril.

Mr le Maire lit l'invitation de la journée jacquaire qui aura lieu le 15 Avril animé par l'association « Les Amis de St Jacques de Compostelle », il invite les conseillers à participer à cette journée s'ils veulent.

f) Aménagement parking.

Mr le Maire indique que le parking de la Mairie après une période transitoire a fini d'être aménager. Un arrêté sera pris à partir de la semaine prochaine pour que les usagers de la Mairie, du centre d'Art et du centre de soins infirmier puissent bénéficier des places « Arrêt minute » du lundi

au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 13h. Les « places réservées » sont uniquement dédiées aux personnes travaillant dans les bâtiments administratifs, culturels et de santé. Les personnes ne respectant pas ces horaires et les endroits de stationnement pourront donc être verbalisés.

g) Inauguration des travaux effectués cette année.

Mr le Maire propose aux conseillers de faire une inauguration des différents travaux effectués cette année : Les toilettes publiques, l'Espace de loisirs Claude Richard, la Boite à Lire, les travaux du cimetière. Il propose aux conseillers de proposer à la presse de venir pour valoriser les travaux achevés.

Mr le Maire propose aux conseillers de s'exprimer sur d'autres sujets s'ils le souhaitent. N'ayant pas de remarques et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h47, les membres présents ont signé le présent registre.

Le secrétaire
Mr Régis GUERIF

Le Maire
Joël JAMIN